



# Faire affaire avec la Ville de Lévis

Octobre 2021

Ce guide est destiné à l'usage des entreprises d'économie sociale membres de la TRÉSCA afin de se familiariser avec les processus d'approvisionnement de la Ville de Lévis. L'information contenue dans ce guide a été simplifiée et est présentée à titre indicatif uniquement. La TRÉSCA invite les utilisateurs à consulter la documentation originale à jour disponible sur le site de la Ville de Lévis ([www.ville.levis.qc.ca/la-ville/contrats-appels-offres](http://www.ville.levis.qc.ca/la-ville/contrats-appels-offres)).

## Quelques définitions



**Contrat de gré à gré** : Type de contrat sous un certain seuil de dépense n'ayant pas fait l'objet d'une [demande de soumission publique](#).

**Demande de prix** : Processus par lequel la Ville met en concurrence deux (2) ou plusieurs fournisseurs dont la résultante est un [contrat de gré à gré](#).

- **verbale** : envoi d'un courriel résumé, appel téléphonique ou consultation directe des sites Web des fournisseurs
- **écrite** : envoi d'un document officiel expliquant la requête et incluant certains formulaires à remplir

**Demande de soumission publique** : Processus d'appel d'offres ouvert à tous et rendu public sur la plateforme [SEAO](#) dans lequel la Ville sollicite les fournisseurs par écrit, selon des règles établies, à offrir leur biens ou services.

*Il est important de lire attentivement les instructions et conditions inscrites dans les documents de l'appel d'offres de la Ville.  
Le non-respect de celles-ci peut entraîner le rejet de la soumission.*

**Offre de service** : Document de présentation dans lequel l'entreprise démontre qu'elle répond à certains critères définis par la Ville. L'offre de service est généralement demandée dans le cadre de [services professionnels](#).

**SEAO (système électronique d'appel d'offres)** : Plateforme accessible par Internet qui rassemble les différents avis de marchés publics. Les fournisseurs intéressés par les marchés publics peuvent y consulter les avis publiés et se procurer les documents afférents.

**Services de nature technique** : Services revêtant un caractère physique ou manuel ne nécessitant pas l'exercice d'un jugement personnel ou subjectif basé sur l'utilisation de connaissances spécifiques ou d'aptitudes particulières.

**Services professionnels** : Services revêtant un caractère intellectuel ou mental exigeant l'exercice d'un jugement personnel ou subjectif basé sur l'utilisation de connaissances spécifiques et d'aptitudes particulières en vue de résoudre un problème particulier.

**Soumission électronique** : Dans certains cas, il est possible de transmettre une soumission à la Ville par voie électronique. Cette information apparaît dans les documents de l'appel d'offres, le cas échéant.

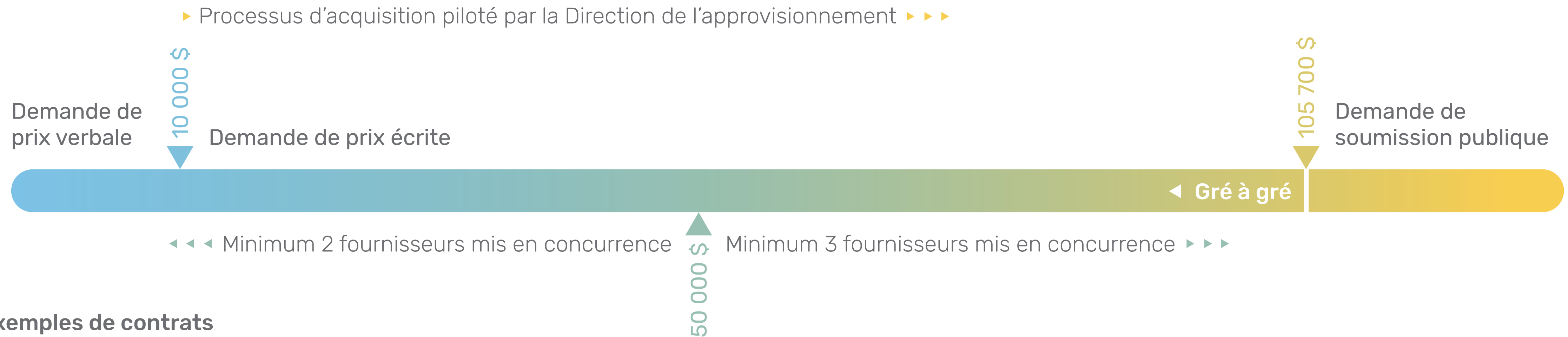
## Informations importantes



- Afin de se faire connaître auprès des directions concernées de la Ville de Lévis, une entreprise peut transmettre proactivement son [offre de service](#) par courriel à [direction.approvisionnement@ville.levis.qc.ca](mailto:direction.approvisionnement@ville.levis.qc.ca).
- Dans le cadre d'une [demande de soumission publique](#), il est obligatoire d'adresser toutes les questions et communications au répondant unique clairement identifié dans les documents de l'appel d'offres. Il est important de lire attentivement les documents de l'appel d'offres, car ce processus est plus formel que le processus de [demande de prix](#). En demande de prix, la Ville peut permettre de corriger certaines lacunes dans une soumission, ce qui n'est pas nécessairement le cas en demande de soumission publique.
- Une soumission ne doit en aucune façon être conditionnelle ou restrictive. Ne fournissez que l'information demandée par la Ville afin de ne pas rendre votre offre conditionnelle ou restrictive.
- Quand la Ville procède par [demande de prix](#), elle analyse les offres reçues en fonction des informations transmises par les offrants. Le contrat est conclu de gré à gré avec l'offrant ayant fait l'offre globale la plus avantageuse (et pas obligatoirement la plus basse). Aucun pointage n'est accordé aux offrants lors de l'évaluation d'un [contrat de gré à gré](#).
- La Ville de Lévis peut conclure un [contrat de gré à gré](#) sans nécessairement effectuer de [demande de prix](#), avec les [coopératives de solidarité](#) et les [organismes à but non lucratif](#). D'autres exceptions sont prévues par la loi, notamment pour les contrats reliés au domaine artistique ou culturel. (article 573.3 (2.1), (2.2), (2.3) et (2.4) de la Loi sur les cités et villes)
- Le projet de loi 67 oblige les municipalités pour une durée de trois ans à inclure dans leur règlement de gestion contractuelle des mesures favorisant l'achat québécois dans le cas de contrats comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une [demande de soumission publique](#) (ce seuil est de 105 700 \$ en 2021). Ainsi, du 25 juin 2021 au 25 juin 2024, dans le cas de contrats comportant une dépense inférieure à 105 700 \$, la Ville choisit en priorité les entreprises ayant une place d'affaires sur son territoire, puis les entreprises d'économie sociale au sens de la Loi sur l'économie sociale. (RLRQ c E-1.1.1)

## Les types de contrats

### Biens et services (autres que services professionnels)



#### Exemples de contrats

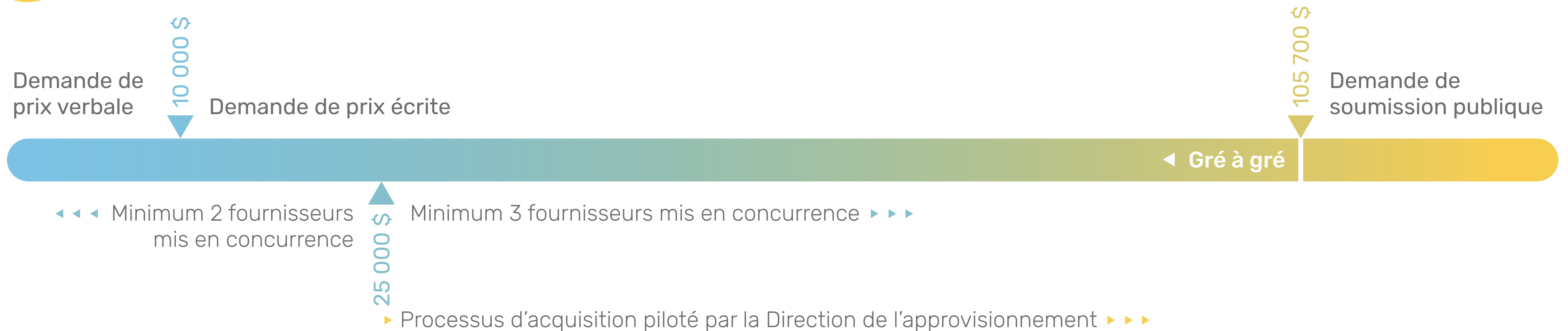
- #2020-70-14 : Services de graphisme des outils touristiques 2020
- #2020-70-101 : Fourniture et impression de cartes professionnelles
- #2019-70-143 : Entretien des patinoires extérieures de la Ville

#### Note

Pour une dépense inférieure à 10 000 \$, le processus d'acquisition peut être piloté par le demandeur directement ou par la Direction de l'approvisionnement.

## Les types de contrats

### Services professionnels



#### Exemples de contrats

#2020-55-102 : Services professionnels pour la réalisation du plan d'affaires du Pôle Éco-Protéines Chaudière-Appalaches

#2021-75-62 : Services professionnels en photographie et en vidéo

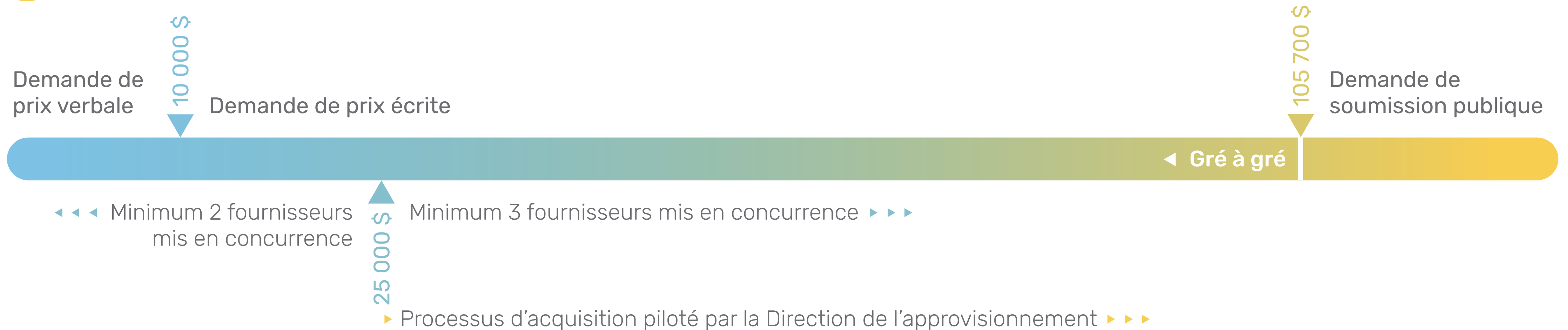
#2019-75-94 : Services professionnels pour la conception et la programmation d'un nouveau site Web

#### Note

Pour une dépense inférieure à 25 000 \$, le processus d'acquisition peut être piloté par le demandeur directement ou par la Direction de l'approvisionnement.

## Les types de contrats

### Exécution de travaux



#### Exemples de contrats

#2020-70-116 : Travaux de modification des clôtures de piscines

#2020-70-32 : Remplacement du tapis dans la grande salle du Centre de congrès et d'exposition de Lévis

#### Notes

Les contrats de type exécution de travaux nécessitent presque toujours une ou des licence(s) d'entrepreneur, selon la nature des travaux.

Pour une dépense inférieure à 25 000 \$, le processus d'acquisition peut être piloté par le demandeur directement ou par la Direction de l'approvisionnement.

L'économie sociale  
**J'ACHÈTE!**  
Chaudière-Appalaches